



VIVRE ENSEMBLE À ANGLARS-NOZAC

Bulletin municipal de décembre 2011



Les rythmes ont tendance à s'accélérer et nous sortons en cette fin d'année l'exemplaire 2011 de notre journal. L'occasion de prendre le temps de vous exposer quelques points de bilan et les perspectives qui s'annoncent.

Cette année 2011 aura été marquée par la mise en place des lois sur les collectivités territoriales. Elles auront un impact sur nos budgets et sur nos organisations administratives et politiques. Même si nous ne comprenons pas les motivations qui ont amené celles-ci, nous aurions pu saisir l'opportunité de cette réforme pour réfléchir ensemble au développement de territoires solidaires. Il semble que ce ne soit pas le chemin suivi en ce moment. Il nous reste un peu de temps pour rectifier le tir.

Globalement, nous avons pour notre commune pérennisé et garanti le suivi de notre alimentation en eau potable, nous avons bien avancé sur le budget de l'assainissement et nous avons maintenu notre priorité de notre politique en direction de la jeunesse et de l'animation de notre commune. Ces travaux préalables étaient nécessaires à la mise en route du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Celui-ci doit nous permettre d'imaginer la vie de notre commune pour les 15 prochaines années. Cela dépasse fortement la réflexion de la carte communale qui se limitait à définir les terrains constructibles. Le PLU doit nous aider à définir les zones réservées à l'activité économique, majoritairement agricole

pour ce qui nous concerne, les zones habitables en réfléchissant à l'économie des réseaux, la diversité des types de logements et l'image de notre commune ainsi que le développement de services de proximité.

La situation économique n'est pas favorable depuis plusieurs années. Je pense personnellement que cette crise a débuté dans le milieu des années 1970 et que nous nous enfonçons progressivement. Nous atteignons actuellement une situation qui devient de plus en plus intolérable et insupportable pour un nombre croissant de nos concitoyens. Bien plus qu'une crise économique, nous vivons une crise du sens. L'économie, qui n'est pas, comme toute science humaine, exacte, doit être au service d'un projet politique pour nos territoires et notre société. On a de plus en plus le sentiment de vivre l'inverse. À notre niveau, nous pouvons chacun d'entre nous agir pour réinstaller une économie de proximité. Je suis assez convaincu que nous irons ensemble plus loin en développant la coopération plutôt que la concurrence. On mesure tous les jours les limites et les dérives de la « religion de la concurrence ». Dans ce même esprit, la commune est investie au niveau de la Communauté de Communes Haute Bouriane et dans le Syndicat Mixte du Pays Bourian pour le développement des circuits courts, d'une agriculture de qualité et de services de proximité. Ce développement économique doit aussi se

Vœux de la mairie

Le Conseil Municipal vous invite à la salle des fêtes le dimanche 15 janvier à 16h pour échanger les vœux autour de la galette.

mener dans le respect de notre patrimoine environnemental. Nous avons à mesurer dès à présent les effets, notamment dans le dérèglement climatique et les périodes de sécheresse, de plus en plus rapprochées et de plus en plus fortes, comme celle que nous vivons cette année et qui touche en premier lieu les agriculteurs. Pour le respect de notre patrimoine, comme pour le développement de nos liens sociaux, nous pouvons chacun d'entre nous contribuer.

René Tardieu, qui nous a quittés cette année, constitue un de ces exemples d'engagement dans un contexte bien plus dégradé que ce que nous vivons aujourd'hui. Dans un autre registre, je voudrais saluer le travail mené par les parents

de l'APE sous la présidence de Pierre Vatin et les membres du Comité de Fêtes, sous la présidence de Tony Goncalvès : deux associations qui se sont particulièrement engagées et investies en 2011 pour l'animation de notre village, l'image dynamique de notre commune et le maintien des liens entre nous. Je terminerai ce propos en rapportant la phrase de Churchill : « Nous devons prendre le changement par la main, sans quoi soyons assurés qu'il nous prendra par la gorge ! », nous invitant à réagir.

Je vous souhaite à tous de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver nombreux le dimanche 15 janvier à 16h à la salle des fêtes pour les vœux de la commune.

Le maire, Pascal Pavan



Budgets

La commune d'Anglars-Nozac gère 3 budgets :

- celui de l'Alimentation en Eau Potable (AEP)
- celui de l'assainissement collectif (bourg de Auniac)
- celui de la commune.

Chaque budget se compose du fonctionnement et de l'investissement. Chacun de ces projets doit être autonome, c'est à dire se financer à partir de ses propres activités. En clair, le budget de la commune ne peut pas alimenter le budget de l'eau.

Alimentation en Eau Potable

Le budget de l'eau potable affichait ces dernières années un déficit. Nous puisions dans nos réserves pour combler ces difficultés. Il nous fallait réagir pour éviter au moindre problème d'être obligé d'emprunter et faire supporter ces sommes aux prochaines générations. Ce travail a été mené d'une part en négociant fortement avec notre prestataire dans le cadre de la renégociation de la convention, et d'autre part en intégrant dans le calcul de l'eau le besoin en investissement. Dans la répartition des rôles et des charges, c'est aussi devenu plus clair et donc plus facile à suivre : il

reste à notre charge le financement du réseau et des grosses installations. Tout ce qui est pompes, appareillages électriques et fonctionnement global pour assurer la livraison d'une eau de qualité est sous la responsabilité de la SAUR. Nous sommes collectivement propriétaires de 18500 m de tuyaux et nous avons à achever le périmètre de sécurité. À 50 €/mètre, chacun d'entre nous peut rapidement se rendre compte du coût de notre investissement. Nous avons décidé de prévoir son remplacement tous les 60 ans, ce qui fait tout de même 16000€ par an de provisions de travaux. L'année 2010 a été la première année de mise en œuvre de ce contrat et des nouveaux tarifs. Nous terminons donc à l'équilibre pour le budget de fonctionnement, comme nous n'avons réalisé aucun investissement en 2010, nous retrouvons le solde de nos réserves de 2008. Le prix de l'eau vendue par la commune reste parmi les moins élevés sur le Lot. Concernant l'investissement, nous n'avons rien dépensé en 2010 et nous avons donc uniquement des recettes liées à l'amortissement pour 5160€ et pour 2011, nous avons envisagé pour 33 700€ de dépenses :

- Périmètre de sécurité : 20000€ (à réaliser en 2012)

- Raccordement au réseau : 3037€ pour l'aménagement d'un lotissement (réalisé début 2012)
 - Paiement du solde de l'accompagnement pour la renégociation : 4370€
- compensés par 15000€ de recettes :
- Créances pour : 9380€
 - Amortissement : 5160€

Assainissement

Ce budget ne concerne que les habitants de la communes raccordés au réseau d'assainissement collectif basé dans le bourg de Auniac. Pour les autres personnes, la majorité, l'installation est financée par les propriétaires et une redevance est versée au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Comme pour l'eau , le budget de l'assainissement était depuis plusieurs années en déficit. Les recettes des abonnés ne couvraient pas les dépenses d'entretien de la station, de contrôle. Aucune charge de fonctionnement (salaire, électricité, ...) n'est imputé sur ce budget. Nos réserves s'amenuisaient progressivement et il restait fin 2010, 12344€, ce qui nous mettait en difficulté pour pallier des problèmes plus graves (intervention pour réparation du réseau par exemple).

Nous venons donc de décider la mise en place d'une contribution financière de raccordement d'un montant de 1000€ par maison nouvellement raccordée. Cette décision comblera le coût du raccordement et limitera les déficits du budget d'investissement. Pour le budget de fonctionnement, nous devons retravailler sur le coût des abonnements afin que ceux-ci couvrent les charges imputables à ce service.

Commune

Le budget de la commune comprend l'ensemble des services apportés à la population assurées par le personnel de secrétariat (informations quotidiennes, tenue des comptes, état-civil, questions juridiques, ...); d'entretien de la commune (suivi de la voirie avec la communauté de communes, entretien des bâtiments et des espaces publics, du cimetière, de la station d'épuration, ...) de l'accueil des enfants pour la garderie périscolaire, la

cantine et le centre de loisirs. Au delà de ces services, la commune finance les services de sécurité, le fonctionnement des écoles de Anglars-Nozac, mais aussi en côte-part des écoles de Rouffilhac et Milhac. Enfin, elle apporte des subventions aux associations qui œuvrent pour l'animation de notre commune. Une fois ces dépenses réalisées, la commune investit en réalisant des travaux, en aménageant les locaux existants ou l'espace de notre commune.

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 220 000€ et est financé à 20% par les impôts locaux, près de 50% par les dotations de l'État et diverses subventions. Le reste, soit 30%, est composé par différentes prestations ou locations mises en place par la commune. La part des financements de l'État est importante et les réformes de la taxe professionnelle, puis des collectivités, influent directement sur nos capacités à assumer nos budgets.

À la fin de l'année 2009, en raison d'investissements élevés liés à l'enfouissement des réseaux électriques et l'aménagement d'une maison dans le bourg, nous avons terminé avec un solde positif de 4000,00€. En 2010, nous avons travaillé à récupérer les subventions dues pour ces travaux et le solde, au 31 décembre 2010, s'est élevé à 60 000,00€. Pour l'année 2011, nous avons prévu un résultat positif du budget de fonctionnement de 22 000,00€. Parmi ces investissements figurent l'achat de terrain sur le bourg de Auniac, ainsi que l'achat d'équipement pour l'entretien des espaces et des locaux.

Les budgets restent difficiles à maîtriser d'une part en raison de la difficulté à connaître les rentrées des dotations de l'État. La taxe professionnelle a peu influé sur notre commune. Par contre, le marasme économique actuel influe directement sur nos recettes liées aux ventes de terrains ou maisons. La capacité à nous développer réside aussi dans notre accueil de nouvelles populations. Nous avons aussi investi sur la qualité de l'accueil de nos enfants dans l'école, mais aussi dans la cantine et en créant le centre de loisirs avec 7 autres communes. Les aménagements que nous réalisons aussi contribuent à soutenir l'économie locale en faisant travailler les artisans. Dans les difficultés actuelles, nous pensons que les communes doivent continuer à maintenir ces services qui développent de l'emploi, et donc de la richesse pour notre économie.



Soutien économique

Nous vivons depuis plusieurs années dans une crise qui va en s'aggravant et mettant de plus en plus de monde dans la difficulté. Nous pouvons effectivement considérer que c'est la faute de la finance et qu'à notre niveau, nous ne pouvons pas agir. Plutôt que de faire le dos rond, il nous semble qu'il faut participer à la reconstruction, à notre échelle, d'une économie de proximité. À la commune, nous nous engageons dans cette démarche par nos approvisionnements, notamment pour les denrées alimentaires de la commune. Cela ne se réalise pas simplement car c'est tout un système à réorganiser. Nous nous sommes inscrits dans cette réflexion, à l'échelle du Pays Bourian, avec d'autres cantines et d'autres producteurs. À Anglars-Nozac, depuis plus d'un an, nous achetons la viande auprès de producteurs locaux et nous allons prochainement acheter une partie de nos légumes auprès d'un maraîcher de Fajoles, dans l'attente d'une installation sur Anglars-Nozac. Nous avons pu mesurer, notamment chez nos voisins de Dordogne, l'intérêt pour le développement économique de nos territoires d'une telle démarche. Au delà des aspects de qualité des pro-

duits fournis à nos enfants, nous nous apercevons que l'impact sur le coût est minime et permet aux producteurs de mieux valoriser leurs produits.

Nous soutenons aussi le projet de rapprocher les services de la population, notamment en facilitant le passage de commerçant ambulants ou d'artisans à l'image du coiffeur Serénitif qui est présent sur la place de la commune le jeudi tous les 15 jours. Nous travaillons aussi avec la communauté de communes Haute Bouriane pour permettre l'installation d'une micro-entreprise dans l'espace de l'ancienne coopérative. Le commerce permanent de la commune s'efforce aussi de rendre attractif son établissement Le Relais d'Auniac, en apportant un service à la population par son dépôt de pain, en servant de relais pour un producteur local ou en devenant Bistrot de Pays. Dans ce cadre, le Relais d'Auniac a organisé deux soirées conviviales où se sont produits des artistes locaux.

Nous pouvons tous, à notre niveau contribuer à installer une nouvelle organisation économique de proximité sur nos territoires. Pour les producteurs, nous pouvons sur simple demande, communiquer les adresses.



Intercommunalité

La loi sur la réforme des collectivités locales comprend notamment deux volets qui vont agir sur notre organisation politique et notre fiscalité :

- Le remplacement à partir de 2014 des conseillers généraux par des conseillers territoriaux qui siègeront au niveau des départements et au niveau des régions.
- La diminution du nombre d'intercommunal-

ités par l'augmentation de leur territoire.

Le sens donné par cette loi visait à faciliter la compréhension des « mille-feuilles » de collectivités et regroupements, à maîtriser les coûts de fonctionnement de ces organisations et permettre un développement plus harmonieux des territoires.

Sur la superposition des communes, communautés de communes, Syndicats intercommunaux,

..., il nous revenait sans doute la nécessité de mieux communiquer sur leurs différentes missions. La volonté initiale était de constater que certaines actions ne pouvaient pas se mener à l'échelle de notre commune et qu'il fallait se regrouper. Cette organisation, en place pour la Haute Bouriane depuis 2003, a permis à nos communes de mieux gérer certaines politiques (par exemple la voirie où le regroupement a permis de solder le prêt de chaque commune lié à l'entretien de ses voies) et développer des actions dans le secteur économique, du tourisme, des services de proximité. Nous pensons qu'une évaluation et une correction auraient été suffisantes.

La relation humaine reste complexe, les collectivités ont la charge de gérer les relations entre les gens et cela serait vraiment simpliste de penser que la nouvelle organisation va faciliter cette compréhension.

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2012 pour définir les nouveaux périmètres des communautés de communes. Le Préfet nous a envoyé une proposition qui nous faisait passer de 22 communautés de communes à 7 pour le Lot. Elle a été rejetée à une très large majorité en raison notamment de la cohérence des territoires et de la difficulté à gérer des projets à cette échelle. En ce qui nous concerne, la proposition couvrait le territoire du Pays Bourian, soit de Nadaillac de Rouge au Nord jusqu'à Frayssinet le Gélat au Sud Ouest.

La copie est à nouveau sur le tapis. L'alternance au Sénat n'est sans doute pas sans effet sur la décision prise par le Gouvernement de laisser un peu plus de temps pour définir les périmètres. Pour la communauté de communes Haute Bouriane, deux orientations se dessinent actuellement : la plupart des communes du canton de Payrac ont décidé de rejoindre la communauté de communes de Souillac et la commune du Vigan celle de Quercy Bouriane. Devant cette situation, les trois communautés de communes de Quercy Bouriane, Haute Bouriane et Souillac ont décidé de missionner un cabinet pour définir collectivement les compétences, la gouvernance et la fiscalité de chaque communauté de commune. Pour Anglars-Nozac, nous délibérerons en fonction des résultats de cette étude, soit vers le milieu de l'année 2012. Au sein de la CCHB, cette situation rend difficile un travail serein et nous envisageons d'être prêts à rejoindre les nouvelles collectivités dès 2013.

Il faut cependant rester vigilant. Ce que ne dit peut-être pas cette loi, c'est la volonté de diminuer ensuite le nombre de communes, comme cela s'est passé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle en Angleterre et en Allemagne. Le nombre de communes en France représente plus de 40% des communes de toute l'Europe. Cette organisation particulière répond aussi à un besoin de solidarité de proximité et d'engagement. 36700 communes multipliées par au moins 9 élus, cela représente un nombre conséquent de personnes qui s'investissent pour la très grande majorité bénévolement.

En diminuant le nombre d'élus dans les communautés de communes (mécaniquement par la diminution de leur nombre) ou par le remplacement des conseillers généraux et conseillers régionaux par des conseillers territoriaux (37 à 19 pour le Lot) on maîtriserait les coûts ! Comme si les indemnités perçues par les élus étaient responsables de ces surcoûts. Nous pensons qu'il serait prioritaire de travailler au cumul des mandats, mais pour maîtriser les coûts des collectivités, il serait préférable que la solidarité nationale finance le coût des transferts de compétences de l'État vers ces collectivités.

Quant aux effets sur le budget, la plus grande difficulté réside dans l'accroissement des inégalités vis à vis de l'imposition. Lorsque les charges sont financées par le budget national, une partie est financée par l'impôt sur le revenu, donc progressif. Lorsque c'est transféré aux collectivités, le financement est lié au patrimoine, sans lien obligatoire avec les ressources. Pour ce qui nous concerne, le travail que nous menons avec les communautés de communes doit nous permettre de travailler sereinement sur cette question. Les bases qui servent au calcul de notre imposition locale ne vont pas changer et le taux sera en fonction des services que nous souhaiterons mettre en place et de leur coût de fonctionnement.

Cette réforme pose toutefois le problème de la dépendance des collectivités vis-à-vis de l'État. Nous avons pu constater cette année que la taxe d'habitation, prélevé jusqu'en 2010 par le CG était transférée à la commune et à la communauté de communes. Cette somme a été ensuite reversée à l'euro près à l'État qui a dû le reverser au Conseil Général : cherchons la simplification !

Cette réforme doit être vécue sereinement. Nous travaillons, non sans difficultés parfois, avec les autres communes de Haute Bouriane, mais

aussi avec celles de Quercy Bouriane et Souillac. Tant que nous resterons sur l'intérêt général, nous pourrons construire une organisation qui réponde aux besoins de l'ensemble d'entre nous, avec un coût maîtrisé et qui permette un développement de notre territoire. Elle peut constituer une opportunité pour corriger les limites de notre ancienne

organisation. La plus grande difficulté réside dans le désengagement de l'État, y compris par l'abandon progressif des services publics. Celui-ci doit rester le garant d'un projet politique au service de la solidarité nationale et ne pas devenir uniquement l'outil de contrôle des politiques des collectivités locales.



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les premières réunions techniques préalables à la mise en place du PLU ont eu lieu cet automne avec la Direction Départementale des Territoires. Il s'agit dans un premier temps d'élaborer un cahier des charges afin de choisir un cabinet d'études. L'étude comportera sept phases et jusqu'à l'arrêt du projet, une démarche de concertation avec vous sera mise en place par le biais de réunions publiques.

Voirie et travaux

Le programme 2011 de réfection de la voirie communale est réalisé depuis septembre. Il concerne :

- la voie n° 108 (route du Bas à Mourlhon) depuis le carrefour de la route de Grangié sur une longueur de 700 mètres
- la voie n° 101 sur 120 mètres à Pierre-Levée entre deux zones d'enduit récents
- la voie n° 318 mitoyenne avec la commune de Fajoles qui permet d'accéder au Piage
- une section sur la VC n° 1 au lieu-dit Lagardelle très déformée sur 50 mètres
- la réfection d'une place de Nozac face à l'église avec comme travaux un empierrement et une couche de surface en castine
- cette année encore l'entreprise Lavelot a réalisé le fauchage et le débroussaillage sur l'ensemble du réseau communal et intercommunal

Pour information : toute personne désirant faire des travaux (plantation, clôture, mur) en limite du domaine public doit faire une demande d'aligne-

ment.

Ordures ménagères

Pour le tri sélectif, nous vous avons distribué des rouleaux de sacs transparents. Les personnes, absentes lors de nos tournées, peuvent nous contacter pour avoir des sacs ou venir les chercher à la mairie.

Ces sacs transparents permettent un meilleur contrôle du tri et améliorent grandement la qualité de ce tri. Cependant, leur coût n'est pas négligeable et il vous est demandé de les remplir le plus possible et de ne pas les gaspiller. En principe, un rouleau est fait pour durer un an pour une famille de 3 à 4 personnes. Vous pouvez aussi utiliser tout autre sac transparent. Les journaux et magazines peuvent être mis en vrac dans les bacs verts ainsi que les grands emballages aplatis.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Plusieurs personnes se posent des questions concernant le paiement de la cotisation au SPANC. Nous vous rappelons que la redevance ne concerne pas seulement le contrôle mais aussi que vous pouvez trouver auprès de cet organisme information et conseil à tout moment. Voici la réponse apportée lors de la dernière réunion du SPANC le 2 décembre.

Question relative au paiement annuel de la redevance posée par l'élue représentant la commune d'Anglars-Nozac : cet étalement ne lui semble pas légal du fait du service non-rendu d'une part et d'autre part du fait de la volonté d'Anglars-Nozac

d'intégrer la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, qui exerce la compétence assainissement non collectif. Dans ce cas précis, le deuxième contrôle serait fait par la communauté de communes et non plus par le syndicat.

Le Président précise qu'une jurisprudence a autorisé le paiement annuel, s'agissant « d'une participation à la mise en place et au fractionnement global d'un service de contrôle qui remplit une mission de service public, le fractionnement... n'étant pas, par ailleurs, contraire à l'intérêt de l'utilisateur ». De plus, le Président rappelle que le service peut être rendu à tout moment, à la demande de l'utilisateur notamment, et que les contrôles obligatoires depuis le 1er janvier 2011 lors des ventes de biens immobiliers, sont inclus dans le tarif annuel. Il n'y a aucun supplément facturé à l'utilisateur contrairement à certaines collectivités.

D'autre part, s'agissant de l'éventuelle intégration à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, il est précisé que dans le cas d'une modification du périmètre du syndicat, les modalités de transfert devront être définies entre les collectivités afin que l'utilisateur ne soit pas pénalisé par une double facturation. À ce sujet, le Président rappelle la problématique pour le service actuel, mis en place par le SYMICTOM, notamment de la difficulté à fonctionner si toutes les communes de la Communauté de Communes Haute Bouriane et la commune d'Ussel devaient intégrer d'autres structures. En effet, le Président précise que le SPANC du SYMICTOM se trouverait amputé de 13 communes sur les 28 communes actuelles, posant ainsi le problème du personnel et du matériel.

Centre de loisirs

Le programme des mercredis de janvier et début février est disponible sur le site si vous ne l'avez pas eu par votre enfant.

Nous vous rappelons qu'il y a plus de demandes que de places pour les vacances : pensez à inscrire votre/vos enfant(s) le plus tôt possible pour celles de février.

Sécurité

Lors d'une rencontre organisée par la Gendarmerie de Gourdon, nous avons été informés d'une forte augmentation de vols, ainsi que des arnaques sur Internet. Nous vous rappelons quelques consignes simples :

- ne laissez pas maison et/ou voiture ouvertes en votre absence (et encore moins avec les clés dessus)
- ne laissez pas entrer n'importe qui chez vous
- ne retirez pas, surtout de nuit et seul(e), de l'argent à un distributeur sans vérifier que personne ne rôde, ou faites-vous accompagner
- ne donnez aucune information personnelle par téléphone ou sur Internet : si vous vivez seul(e), sur ce que vous possédez, code de carte bancaire, numéro de compte en banque, ...
- ne payez pas n'importe quoi sur Internet sans vous assurer de la crédibilité du vendeur

En cas de vol, ne touchez à rien et appelez le 17 : quel que soit le standard (même Cahors ou parfois Dordogne), on vous enverra la patrouille la plus proche de votre domicile au moment de l'appel.

La gendarmerie peut organiser une réunion d'information et de questions/réponses sur la commune si vous êtes suffisamment nombreux à être intéressés (on peut aussi faire une réunion avec les communes voisines). Contacter la mairie.

Logements locatifs

Vous venez d'arriver sur la commune, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la mairie. Nous pourrions ainsi plus facilement orienter les services (facteur, livreur, ...). Les propriétaires de logements à l'année sont invités à diffuser cette information à leur(s) locataire(s). De plus, si vous le souhaitez, vous pouvez nous indiquer vos locations libres pour en informer les personnes qui passent à la Mairie.



Décès de René Tardieu

René Tardieu nous a quittés fin juin dans sa 89ème année. Nous garderons en mémoire sa gentillesse, sa bonne humeur et son humour; il a su rester actif toute sa vie, depuis son engagement dans la Résistance à 17-18 ans jusqu'à la commémoration du 8 mai 2011, un mois avant son décès, malgré sa fatigue. Jusqu'à la fin, il a tenu à faire son devoir et à témoigner des événements qui ont marqué sa vie ainsi que celle de nombreux français. L'an dernier, il avait rencontré les enfants de l'école pour leur raconter la vie scolaire dans les années 30. Ceux-ci avaient beaucoup apprécié son intervention. Il laisse un bon souvenir dans tous les cœurs.



Listes électorales et permanence mairie

La mairie sera fermée les 27 et 29 décembre.

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales si ce n'est déjà fait. La mairie sera ouverte le samedi 31 décembre de 10h à 12h (venir avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile). Après, il sera trop tard pour voter en 2012. Si urgence, téléphoner au maire au 06 01 95 80 27.

Bonnes fêtes à tous

État civil

Naissances

Lola Ismahène Bergon le 20/12/2010
Zacharie Hoffman le 30/12/2010
Lily Sandrine Reboul Valentin le 25/02/2011
Mathis Nathan Goudy le 03/05/2011

Mariages

Françoise Ayzac et Étienne Closse le 11/06/2011
Katherine Grégoire et Frédéric Delmas le 18/06/2011
Annie Jardel et Daniel Leconte le 02/07/2011
Ngoc Dong et Marouane Amor le 30/07/2011

Décès

René Massaud le 21/02/2011
René Tardieu le 28/06/2011
Alain Gabriel le 05/08/2011
Denise Lhostis veuve Tallec le 15/09/2011

Mairie 46300 Anglars-Nozac - 05 65 41 20 43 - mairie.nozac@wanadoo.fr - <http://anglars-nozac.com>
Permanence du maire : le samedi de 10h à 12h
Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle Lanio

Comité d'Animation

Après une année riche en évènement, l'assemblée générale du Comité d'Animation d'Anglars-Nozac s'est tenue le samedi 17 décembre.



Un nouveau bureau a été élu :
Président : Tony Goncalvès
Vice-président : Ludovic Soulié
Trésorière : Angélique Sagaz
Trésorier adjoint : Alain Grégoire
Secrétaire : Sébastien Lasserre
Secrétaire adjoint : Mathieu Laval



Certaines animations ont d'ores et déjà été programmées :

Repas le samedi 10 mars
Fêtes de la Pentecôte : 25, 26, 27 et 28 mai
Fête de la musique : jeudi 21 juin
Nozaquad : dimanche 16 septembre

Société de chasse

Le repas de la société de chasse aura lieu le week-end du 3 et 4 mars 2012. La date reste à déterminer.

Et si on parlait Football

Suite à l'assemblée générale, j'ai accepté de participer pour un an à la vie du club de football. J'ai découvert une association riche en bénévoles s'impliquant dans le fonctionnement avec une ambiance très conviviale. Je vais donc m'attacher à maintenir ce que mes prédécesseurs ont su construire, simplement en apportant ma bonne volonté, mon dévouement et peut-être des idées nouvelles.

Nous avons eu une saison 2010/2011 difficile, notre club ayant joué tous ses matchs sur terrain adverse pour réussir le réensemencement du stade. Le football club de Haute Bouriane s'est maintenu en promotion de première division, il affronte des clubs dont les effectifs en joueurs et en dirigeants sont bien supérieurs. Le début de la saison 2011/2012, par ses résultats, ne récompense pas pour l'instant l'engagement des joueurs, la disponibilité de l'entraîneur Frédéric Moglia.

Cette année, les joueurs viendront vous présenter un petit memento remplaçant le traditionnel calendrier, vous y trouverez tous les numéros utiles de notre commune et les plus importants du canton. Vous disposerez aussi de quelques lignes vierges pour l'agrémenter de votre annuaire personnel. Un petit livret que vous aurez toujours à portée de main.

Gérard Hamolinne

Composition du bureau
Président : Gérard Hamolinne
Vice-président : Patrick Cancé
Secrétaire : Audray Hanquet
Secrétaire adjointe : Chantal Cancé
Trésorière : Émilie Cancé
Trésorier adjointe : Romain Daurat

Dirigeants

Xavier Manière Létitia Manière
Nicolas Maury Frédéric Moglia